



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Infrastructures ferroviaires

de l'Université de Cergy-
Pontoise - UCP

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Infrastructures ferroviaires

Secteur professionnel : SP3-Génie civil, construction, bois

Dénomination nationale : SP3-2 Travaux publics

Demande n° S3LP150008125

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : l'Institut universitaire de technologie (IUT) de CERGY PONTOISE à Neuville sur Oise, le Centre de formation Infrastructures Centre National de Formation Infrastructures (CNFI) de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) à Nanterre.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : le CNFI de la SNCF ainsi qu'une autre avec le Centre de formation des apprentis (CFA) Sup 2000.

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Infrastructures ferroviaires* a pour but de former des cadres intermédiaires dans les métiers des travaux et de la maintenance sur les infrastructures ferroviaires. Cette formation permet d'approfondir les connaissances antérieures, d'acquérir les concepts, la technicité et la méthodologie propres à ce métier.

Cette licence, uniquement accessible en formation par alternance, a été créée en 2008. Elle répond à une demande des milieux professionnels qui souhaitent disposer de personnel formé dans ce secteur très spécialisé. Cette licence professionnelle (LP) est très spécifique au plan national, une formation similaire existe en Belgique.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les débouchés sur les métiers des travaux publics sont encore nombreux, et la LP *Infrastructure ferroviaire* occupe dans ce secteur une spécialité très particulière et recherchée. Celle-ci, compte tenu de l'ensemble du réseau ferroviaire à entretenir ainsi que des grands projets futurs, donne aux diplômés des perspectives aussi bien à court, moyen et long termes. Plus concrètement, cette LP propose aux entreprises et concessionnaires du secteur de former des cadres intermédiaires en conduite de travaux ferrés, pour les opérations de maintenance ou pour la direction d'unité de proximité.



La LP *Infrastructures ferroviaires* a un programme bien construit, en adéquation avec les besoins et attentes des futurs employeurs, tout en gardant des bases théoriques solides. Elle est le résultat d'une bonne collaboration entre l'établissement et les entreprises partenaires depuis sa création. Elle propose, en plus des enseignements généraux, des enseignements spécifiques sur le savoir-faire et le savoir être indispensables dans les métiers visés. On peut souligner et apprécier la grande part donnée au projet tuteuré (proposé et encadré par des professionnels) et au stage en entreprise.

Avec un taux d'insertion professionnelle supérieur à 85 % et une très faible durée de recherche d'emploi, l'objectif est rempli, d'autant plus que les métiers occupés sont particulièrement en adéquation avec la formation. Ces résultats peuvent être rapprochés de la forte implication des milieux professionnels, visible à travers le nombre d'heures d'enseignement confiés aux vacataires et sur la cohérence des projets tuteurés et sujets de stage. Les enquêtes d'insertion professionnelle conduite par l'observatoire de la vie étudiante (très peu de répondants) sont complétées fort à propos par des enquêtes de proximité organisées au niveau de l'IUT. Cela permet des résultats exploitables en termes d'enquêtes d'insertion, révélant quelques cas de poursuite d'études (un par an sur les deux dernières années) et un nombre non-négligeable pour une LP en alternance d'étudiants en recherche d'emploi à six mois (trois pour la promotion de 2011, six pour celle de 2012). Cette remarque est cependant à nuancer, par les résultats de l'enquête d'insertion à 30 mois conduite en février 2013 qui indique pour les diplômés de 2010 un taux d'emploi de 100 %. Les taux de réussite sont quant à eux de 100 %.

Le point fort de cette LP est sans conteste le lien qu'elle a su tisser avec les milieux professionnels spécialisés. 11 professionnels interviennent afin d'assurer 222 heures d'enseignement dans leur cœur de métier, soit 49 % du volume total hors encadrement des stages et projets tuteurés. La majorité de ces enseignements (78 %) est assurée par des formateurs de la SNCF et de la Régie autonomie des transports parisiens (RATP). Cette participation très importante des professionnels est non seulement un gage de qualité de la formation, mais aussi de connaissance sur les besoins et attentes des futurs employeurs. L'enseignement des techniques d'expression, de communication et de management n'a également pas été oublié et permet aux étudiants d'acquérir le savoir être en plus du savoir-faire. On note un excellent positionnement de la formation à l'égard du contexte socio-économique et une participation active des professionnels au conseil de perfectionnement.

Le pilotage de la spécialité est collégial et rigoureux. Il s'appuie sur un conseil de perfectionnement se réunissant au moins deux fois par an et sur un conseil des études (réuni au moins trois par an) réunissant le responsable pédagogique de la licence professionnelle, des représentants des étudiants et des personnels administratifs. Ces réunions contribuent au pilotage opérationnel de la licence, mais aussi à l'évolution de son contenu pédagogique. Il s'agit d'un dispositif particulièrement intéressant contribuant certainement à l'amélioration continue de la formation. Il aurait été utile de développer l'analyse dans le cadre de l'autoévaluation.

● Points forts :

- Des taux de réussite très satisfaisants.
- Des dispositifs de pilotage collégial et rigoureux.
- Une formation attractive très bien insérée dans l'environnement socio-économique.
- Une très forte participation des intervenants professionnels.
- Un contenu pédagogique en adéquation avec les besoins et attentes du corps professionnel.

● Points faibles :

- Une insertion professionnelle à six mois, insuffisante.
- Une autoévaluation insuffisamment développée.

● Recommandations pour l'établissement :

Il convient de continuer à attirer et faire participer le milieu professionnel : c'est à cette condition que les besoins et attentes du monde du travail seront le mieux pris en compte pour les futurs diplômés. La mise en place d'une réelle autoévaluation au niveau de l'établissement permettrait également d'apporter un éclairage complémentaire pour les évolutions futures de la formation. Enfin, la recherche de partenariats internationaux serait un plus pour compléter les possibilités d'insertion professionnelle au niveau international.



Observations de l'établissement

Fiche LP

Spécialité : Infrastructures ferroviaires (IF)

Secteur professionnel : SP3- Génie civil, construction, bois

Dénomination nationale : SP3-2 Travaux publics

Demande n° S3LP 150008125

Recommandations :

Il convient de continuer à attirer et faire participer le milieu professionnel : c'est à cette condition que les besoins exprimés et les attentes du monde du travail seront le mieux pris en compte pour les futurs diplômés.

La mise en place d'une réelle autoévaluation au niveau de l'établissement permettrait également d'apporter un éclairage complet pour les évolutions futures de la formation. Enfin, la recherche de partenaire internationaux serait un plus pour compléter les possibilités d'insertion professionnelle au niveau international.

- Le secteur du ferroviaire est un domaine assez restreint en termes de nombre d'entreprises dans les Travaux Publics. Les responsables de la formation s'efforceront à élargir encore le nombre d'entreprises participantes. Il est à noter que la convention établie avec le partenaire privilégié SNCF prévoit 16 apprentis par an sur un effectif maximum de 24 pour chaque promotion.
- L'autoévaluation par l'intermédiaire des conseils de perfectionnement a été présentée dans le dossier de renouvellement d'habilitation. Ils se déroulent deux fois par an. Un exemple de compte-rendu a été joint en annexe du dossier. La présence des apprentis, d'enseignants de la formation et de professionnels du secteur intervenant dans les modules de la licence, ainsi que de maîtres d'apprentissage, permet d'ajuster le contenu des différents modules et l'organisation de la formation.
- La licence aura sûrement des difficultés à intégrer une dimension internationale. En effet, les entreprises participantes n'effectuent principalement que des chantiers sur le territoire national. Si il s'avère qu'une entreprise souhaite envoyer un apprenti sur un chantier à l'étranger, ce ne sera effectivement que bénéfique pour la formation. La difficulté principale restera le respect du rythme d'alternance de la formation.



JL Bourdon
VP en charge de la formation